

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 JUIN 2016

-----

**Date de la convocation :**

21 juin 2016

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 8

L'an deux mil seize, le 27 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. Maire.

**Etaient présents :** Mme BALLU, Mme CHOPIN, Mme GAUME, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAU, M. POCHE

**Etai(en)t excusé(e)(s) :** Mme DEGAS, M. GUINEHEUX

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc LARDEUX

### D2016-26 : LUTTE CONTRE LE DEPOT SAUVAGE D'ORDURES – CREATION DE TARIFS D'INTERVENTION DES SERVICES MUNICIPAUX

Il est constaté de plus en plus de dépôts sauvages d'ordures ménagères et autres déchets, parfois même avec récidive.

Considérant les coûts engendrés par le temps passé par les agents communaux pour la lutte contre ces incivilités, il paraît opportun de fixer des tarifs d'intervention des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité,** de fixer les tarifs d'intervention des services municipaux sur les bases ci-après :

- **50 € pour une 1<sup>ère</sup> intervention**
- **100 € pour les récidives**

Ceci concerne l'intervention des agents communaux **sur la voie publique et les espaces non dédiés de la commune** pour :

- Enlèvement des ordures générées par les ménages et présentées non réglementairement
- Enlèvement des déchets volumineux ou encombrants d'origine domestique, ainsi que les gravats, déblais et déchets verts
- Enlèvement des déchets d'origine commerciale, artisanale ou industrielle
- Travaux de dépose de publicités (affiche, affichette, stick, etc.), ainsi que nettoyage du support sur lequel elles auront été apposées. Ces travaux seront mis à la charge de la personne qui l'a apposée ou fait apposer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20160627-D2016-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2016  
Publication : 30/06/2016

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,  
Au registre suivent les signatures

